

États financiers

La Commission des parcs du Niagara

2013

Table des matières

	Page
Rapport de la direction	1
Rapport de l'auditeur indépendant	2-3
État de la situation financière	4
État des résultats d'exploitation	5
État des changements de la dette nette	6
État des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8-18
Tableau complémentaire d'immobilisations corporelles	19
Tableau complémentaire de dépenses par objet	20

LA COMMISSION DES PARCS DU NIAGARA

RAPPORT DE LA DIRECTION

Le 31 octobre 2013

La direction de la Commission des parcs du Niagara est responsable pour les états financiers et d'autres données présentées dans ce rapport. Les états ont été préparés par la direction conformément au cadre de travail identifié dans la note 2 des états financiers vérifiés ci-inclus.

Les états financiers incluent des montants basés sur les meilleures estimations et les meilleurs jugements. La direction a raisonnablement déterminé tels montants dans le but de s'assurer que les états sont présentés de façon précise, du point de vue matériel.

La direction entretient un système interne de comptabilité et de contrôles administratifs conçu pour fournir une assurance raisonnable sur la pertinence, la fiabilité et la flexibilité de l'information financière et sur la précision et la protection adéquates de la représentation des avoirs de la Commission.

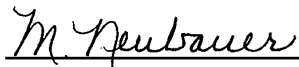
Le conseil de la Commission des parcs du Niagara doit s'assurer que la direction soit imputable pour les rapports financiers, car en fin de compte, elle est responsable pour la révision et l'approbation des états financiers.

Le conseil, par intermédiaire du comité des finances et des vérifications, rencontre la direction périodiquement pour discuter des résultats financiers, des questions d'audit, des problèmes existant dans les rapports financiers et pour s'assurer que chaque groupe comble ses responsabilités adéquatement. Le comité révise les états financiers avant de recommander l'approbation du conseil.

Les états financiers ont été vérifiés par Grant Thornton LLP, l'auditeur externe nommé par la Commission, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada suivies par la Commission, le ministre du Tourisme, de la culture et des sports et le procureur général provincial. Grant Thornton LLP avait l'accès complet et direct à tous les dossiers de la Commission, ainsi que l'accès entier au comité des finances et d'audit, avec ou sans la présence de la direction, pour discuter de l'audit et de leurs résultats concernant l'intégrité des rapports financiers de la Commission.



John Lohuis
Directeur général
Le 14 février 2014



Margaret Neubauer
(A) Directeur en chef, services corporatifs
Le 14 février 2014

Rapport de l'auditeur indépendant

Grant Thornton LLP
Suite B
222, rue Catharine, case postale 336
Port Colborne, ON
L3K 5W1

T +1 905 834 3651
F +1 905 834 5095
E PortColborne@ca.gt.com
www.GrantThornton.ca

À l'attention de la Commission des parcs du Niagara, du ministre du Tourisme, de la culture et des sports et du vérificateur général

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Commission des parcs du Niagara ci-inclus, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 octobre 2013, et les états des résultats d'exploitation, des changements en dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives. Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux principes de comptabilité décrits dans la note 2 des états financiers.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable pour la préparation et la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes décrites dans la note 2 des états financiers, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation des états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération la contrôle interne de l'entité portant sur la présentation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Opinion avec réserve

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Commission des parcs du Niagara au 31 octobre 2013 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes de comptabilité canadiennes décrites dans la note 2 des états financiers.

Principes de comptabilité

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la note 2 des états financiers, qui indique ces principes de comptabilité. Les états financiers sont préparés pour aider la Commission des parcs du Niagara à respecter les dispositions d'établissement de rapports financiers dans le Protocole d'entente du ministère du Tourisme de la province de l'Ontario et le Règlement 395/11 de la Loi ontarienne sur l'administration financière. Comme résultat, les états financiers ne sont peut-être pas convenables pour tout autre objectif.

Port Colborne, Canada
Le 14 février 2014

Grant Thornton LLP

Comptables agréés
Experts-comptables agréés

État de la position financière de la Commission des parcs du Niagara

au 31 octobre

(en milliers de dollars)

2013

2012

Actifs financiers

Argent comptant et valeurs en comptant	5 654 \$	10 110 \$
Comptes débiteurs	3 579	1 904
Inventaires – vendables	<u>3 282</u>	<u>3 583</u>
	<u>12 515</u>	<u>15 597</u>

Passifs

Comptes créditeurs	7 866	6 319
Paie accumulée	2 834	2 440
Produit constaté d'avance (note 3)	1 370	1 396
Fonds pour les dépenses de capital différé (note 4)	22 590	12 887
Financement à long terme (note 5)	31 971	33 676
Avantages postérieurs à l'emploi (note 6)	4 105	3 933
Obligation de stabilisation des centrales électriques (note 7)	<u>28 087</u>	<u>27 497</u>
	<u>98 823</u>	<u>88 148</u>

Dette nette (86 308) (72 551)

Actifs non financiers

Immobilisations (note 8)	158 486	149 349
Inventaires – divers	1 312	1 071
Charges payées d'avance	<u>183</u>	<u>267</u>
	<u>159 981</u>	<u>150 687</u>

Excédant accumulé (note 9) 73 673 \$ 78 136 \$

Engagements et éventualités (notes 11 et 12)

De la part de la Commission



Président



Commissaire

Les notes complémentaires font partie intégrantes des états financiers.

État des résultats d'exploitation de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 octobre 2013
(en milliers de dollars)

	Budget <u>2013</u>	Chiffres réels <u>2013</u>	Chiffres réels <u>2012</u>
Revenus			
Exploitation générant du revenu	70 232 \$	66 621 \$	67 283 \$
Revenu foncier	6 689	6 678	6 629
Commission, locations et frais	2 773	2 867	2 756
Prime sur les fonds américains – nette	50	226	29
Revenu divers	<u>100</u>	<u>120</u>	<u>299</u>
	<u>79 844</u>	<u>76 512</u>	<u>76 996</u>
Dépenses (page 20)			
Exploitation générant du revenu			
Coûts des marchandises vendues	11 087	11 087	11 112
Exploitation	33 526	33 239	31 949
Entretien	14 652	14 158	13 736
Administration et services policiers	11 155	10 668	11 157
Marketing et promotions	<u>3 854</u>	<u>3 208</u>	<u>3 544</u>
	<u>74 274</u>	<u>72 360</u>	<u>71 498</u>
Excédant net pour l'année avant les articles sous-mentionnés	<u>5 570</u>	<u>4 152</u>	<u>5 498</u>
Autres articles			
Intérêts débiteurs – nets (note 13)	1 706	1 660	1 769
Amortissement des immobilisations corporelles (note 14)	7 702	7 755	7 459
Amortissement du fonds pour les dépenses de capital différé (note 4)	(689)	(708)	(449)
Perte (gain) pour l'élimination d'immobilisations corporelles		460	(2)
Biens apportés	<u> </u>	<u>(1 085)</u>	<u> </u>
	<u>8 719</u>	<u>8 082</u>	<u>8 777</u>
Déficit net provenant de l'exploitation	(3 149)	(3 930)	(3 279)
Augmentation nette de l'obligation de stabilisation des centrales électriques (note 7)	(665)	(590)	(638)
Autres mises de fonds	<u> </u>	<u>57</u>	<u>120</u>
Déficit annuel	(3 814)	(4 463)	(3 797)
Excédent accumulé			
Début d'année	<u>78 136</u>	<u>78 136</u>	<u>81 933</u>
Fin d'année	<u>74 322 \$</u>	<u>73 673 \$</u>	<u>78 136 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État des changements de la dette nette de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 octobre 2013
(en milliers de dollars)

	Budget 2013	Chiffres réels 2013	Chiffres réels 2012
Déficit annuel	(3 814) \$	(4 463) \$	(3 797) \$
Amortissement des immobilisations corporelles	7 702	7 755	7 459
Acquisition des immobilisations corporelles (note 16)	(17 000)	(16 560)	(3 302)
Immobilisations corporelles contribuées		(849)	
Produit provenant de la vente d'immobilisations corporelles		57	74
Perte (gain) sur la vente d'immobilisations corporelles – nette		460	(2)
	(13 112)	(13 600)	432
Utilisation (acquisition) des dépenses prépayées		84	(112)
Utilisation (acquisition) d'autres inventaires		(241)	524
Augmentation (diminution) de la dette nette	(13 112)	(13 757)	844
Dette nette			
Début d'année	(72 551)	(72 551)	(73 395)
Fin d'année	(85 663) \$	(86 308) \$	(72 551) \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État du flux de trésorerie de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 octobre
(en milliers de dollars)

2013

2012

Augmentation (diminution) en argent comptant et en quasi-espèces

Activités d'exploitation		
Déficit annuel	(4 463) \$	(3 797) \$
Sommes imputées à un revenu n'exigeant pas de fonds décaissés		
Amortissement des immobilisations corporelles	7 755	7 459
Amortissement des fonds pour les dépenses de capital différés	(708)	(449)
Perte (gain) sur l'élimination des immobilisations corporelles – nette	460	(2)
Immobilisations corporelles contribuées	(849)	
Avantages postérieurs à l'emploi	411	390
Augmentation nette de l'obligation de stabilisation des centrales électriques	<u>590</u>	<u>638</u>
	3 196	4 239
Changement net du bilan du fonds de roulement autre que les disponibilités portant à l'exploitation (note 15)	<u>384</u>	<u>3 093</u>
	<u>3 580</u>	<u>7 332</u>
Activités d'immobilisations		
Acquisition des immobilisations corporelles (note 16)	(16 560)	(3 302)
Produit provenant de la vente d'immobilisations corporelles	<u>57</u>	<u>74</u>
	<u>(16 503)</u>	<u>(3 228)</u>
Activités de financement		
Question de financement à long terme		176
Remboursement du financement à long terme	(1 705)	(1 456)
Dépenses liées aux avantages postérieurs à l'emploi	(239)	(326)
Réception du fonds pour les dépenses de capital	<u>10 411</u>	<u>4 434</u>
	<u>8 467</u>	<u>2 828</u>
Augmentation (diminution) nette de l'agent comptant et des quasi-espèces	(4 456)	6 932
Argent comptant et quasi-espèces		
Début d'année	<u>10 110</u>	<u>3 178</u>
Fin d'année	<u>5 654</u> \$	<u>10 110</u> \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes complémentaires sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 octobre 2013

1. Nature des activités

La Commission des parcs du Niagara (la « Commission ») est gouvernée par la Loi sur les parcs du Niagara. Fondée en 1885, la Commission est une « entreprise d'exploitation » de la province de l'Ontario et est responsable pour l'entretien, la protection et la mise en vedette de plus de 1 300 hectares de parcs longeant près de 56 kilomètres tout le long de la rivière Niagara, du Lac Érié au Lac Ontario. La Commission est exonérée de l'impôt sur le revenu des sociétés au titre de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) et de l'Ontario.

La Commission est aussi classifiée en tant qu'autre organisme gouvernemental par le ministère des Finances et comme tel, les états financiers vérifiés de la Commission sont publiés dans le cadre des Comptes publics du Canada.

2. Principales conventions comptables

Principes de comptabilité

Ces états financiers ont été préparés conformément aux dispositions d'établissement de rapports financiers dans le Protocole d'entente du ministère du Tourisme de la province de l'Ontario et le Règlement 395/11 de la Loi ontarienne sur l'administration financière. Les principes de comptabilité importants utilisés pour préparer ces états financiers respectent les normes de comptabilité établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) et le Règlement 395/11 de la Loi ontarienne sur l'administration financière.

Ces principales conventions comptables utilisées pour préparer ces états financiers sont résumées ci-dessous.

Argent comptant et quasi-espèces

L'argent comptant et les quasi-espèces incluent les fonds en caisse, les soldes bancaires et les dépôts à court terme ayant une échéance de moins de trois mois.

Inventaires

Les inventaires de vente et divers sont estimés au montant inférieur entre le coût moyen et la valeur de réalisation nette.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées au prix coûtant. Les coûts incluent toutes les dépenses s'attribuant directement à l'acquisition, la construction, le développement et/ou l'amélioration de l'avoir requis pour installer l'avoir à l'endroit et dans la condition nécessaire pour son utilisation prévue. Les immobilisations corporelles contribuées sont capitalisées à la juste valeur de marché estimée au moment de l'acquisition.

La Commission capitalise un certain montant de l'intérêt qui fait partie des coûts de ses travaux d'immobilisation en cours et est financé par un emprunt à long terme.

Les œuvres d'art exposées sur la propriété de la Commission ne sont pas incluses dans les immobilisations. Les œuvres d'art sont retenues pour des expositions et à titre pédagogique et historique. On estime que tels avoirs sont dignes d'être conservés, en raison sociaux plutôt

Notes complémentaires sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 octobre 2013

2. Principales conventions comptables (suite)

Immobilisations corporelles (suite)

que financiers envers la communauté. Aucune évaluation de la collection n'a été présentée dans les états financiers.

Les locations à bail sont classifiées en tant qu'immobilisation ou bail d'exploitation. Les locations de bail qui transfèrent presque tous les bénéfices provenant de la possession sont comptées en tant que contrat de location/acquisition. Toutes les autres locations de bail sont représentées en tant que contrats de location/acquisition et les paiements de location liés sont facturés dans les dépenses engagées.

L'amortissement peut être calculé en ligne droite pour radier le coût net de chaque actif par rapport à sa vie utile prévue pour toutes les classifications, sauf le terrain. On considère que le terrain a une vie infinie sans amortissement. On suppose que les valeurs résiduelles des actifs sont zéro avec tout gain net ou toute perte nette provenant de l'élimination des actifs reconnus dans l'état des résultats d'exploitation. L'amortissement est facturé mensuellement. Les travaux en cours ne sont pas amortis tant que l'actif soit disponible pour emploi productif.

L'amortissement se base sur les classifications et vies utiles suivantes :

<u>Classification</u>	<u>Vie utile</u>
Améliorations de la propriété, des bâtiments, des routes et des structures	7 à 40 ans
Équipement et ameublement	3 à 10 ans
Véhicules	10 à 12 ans

Produit constaté d'avance

Les revenus limités par des lois des gouvernements en chef ou par des ententes avec des tierces parties sont différés et signalés comme des revenus limités. S'il y a des dépenses qui qualifient, les revenus limités sont inclus au revenu pour des sommes équivalentes. Les revenus reçus avant les dépenses subies ultérieurement sont différés jusqu'à ce qu'ils soient générés et appariés au montant dépensé.

Fonds pour les dépenses de capital différé

Les versements de transferts à titre de capital investi sont inscrits en tant que passifs, référés comme des fonds pour les dépenses de capital différés et sont reconnus en tant que revenu au même tarif que l'amortissement des immobilisations corporelles, conformément au Règlement 395/11 de la Loi ontarienne sur l'administration financière, tel que divulgué ci-dessus.

Avantages postérieurs à l'emploi

La valeur actuelle du coût d'offrir aux employés des avantages sociaux futurs fait partie des dépenses, car les employés gagnent ces avantages.

Notes complémentaires sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 octobre 2013

2. Principales conventions comptables (suite)

Constatation des produits

Le revenu généré par les magasins de souvenirs, les restaurants et les attractions est reconnu lorsque la marchandise a été transférée au client ou après avoir complété un service. Le revenu généré par le revenu foncier, les commissions, les locations, les frais et d'autres sources est reconnu pendant la durée du contrat ou après avoir reçu le montant dû.

Conversion des devises

Ces états financiers sont présentés en dollars canadiens. Les actifs et passifs en devise étrangère sont convertis aux taux de change en vigueur au moment d'effectuer l'état de la situation financière. Les gains et les pertes au moment de la conversion sont reflétés dans l'excédant/déficit annuel.

L'utilisation des estimations et des mesures d'incertitude

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables canadiens pour le secteur public impose que la direction prépare des estimations et des suppositions ayant un effet sur le rapport des actifs et passifs et la divulgation des actifs et passifs éventuels à compter de la date des états financiers et des sommes de revenus et de dépenses déclarées lors de la période d'établissement du rapport. Il se peut que les résultats réels ne soient pas identiques à ces estimations. Deux endroits où les estimations sont utilisées se trouvent dans les avantages postérieurs à l'emploi et l'obligation de stabilisation des centrales électriques.

3. Revenu différé

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
	<i>(en milliers de dollars)</i>	
Centrales électriques fermées (note 7)	215 \$	215 \$
Produit de la vente lié à la transaction foncière à Fort Erie	492	548
Divers	<u>663</u>	<u>633</u>
	<u>1 370 \$</u>	<u>1 396 \$</u>

Obligation de transaction foncière à Fort Erie

Pendant l'exercice en 2009, la Commission et « Peace Bridge Authority » (« PBA ») ont signé une entente pour transférer des parcelles de terrain. Le PBA a acquis une parcelle de 5 952 acres qui se trouve à Fort Erie et qui appartenait à la Commission pour une somme de 2 021 206 \$. La Commission a acquis une option s'élevant à 670 000 \$, plus une somme annuelle de 7 300 \$ ajustée selon l'inflation, consistant de 1 973 acres longeant la rivière et qui se trouve à la fin de la rue Jarvis à Fort Erie et qui appartenait au PBA. L'entente demande la remise d'un produit net à la Commission s'élevant à 1 351 206 \$, qui devra être dépensé sur a) financement des améliorations au vieux fort « Old Fort Erie » destinés à la célébration du 200^{ème} anniversaire de la Guerre de 1812 et b) retour et/ou maintien de la propriété, rue Jarvis, comme parc.

Le produit net fait partie du revenu différé dans l'état de la situation financière. Jusqu'à date, environ 812 000 \$ de ce produit a été dépensé sur les grands travaux liés à la rénovation de l'historique Fort Erie et environ 47 000 \$ a été dépensé dans l'entretien de la propriété à la rue Jarvis. À compter du 31 octobre 2013, il reste encore environ 492 000 \$ pour l'utilisation en 2014 et au-delà.

Notes complémentaires sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 octobre 2013

4. Fonds pour les dépenses de capital différé	<u>2013</u>	<u>2012</u>
	<i>(en milliers de dollars)</i>	
Fonds pour les dépenses de capital différé		
Début d'année	<u>12 887 \$</u>	<u>8 902 \$</u>
Montant reçu pendant l'année pour les projets d'immobilisation suivants :		
Remplacement du chemin de fer « Falls Incline Railway »	3 000	4 000
Rechargement des routes	2 000	
Réhabilitation du pont	3 939	
Autres projets d'immobilisation	1 472	434
	<u>10 411</u>	<u>4 434</u>
Amortissement	<u>(708)</u>	<u>(449)</u>
Fin d'année	<u>22 590 \$</u>	<u>12 887 \$</u>

5. Dette à long terme	<u>2013</u>	<u>2012</u>
	<i>(en milliers de dollars)</i>	
Prêt non garanti à terme porte intérêt au taux fixe de 5,06%. Il est remboursable par versements annuels en capital et intérêt de 2 640 907 \$ et échoit en avril 2027	26 107 \$	27 364 \$
Prêt non garanti à terme porte intérêt au taux fixe de 5,07%. Il requiert un versement initial en capital et intérêt de 543 418 \$ et, par la suite, des versements annuels de 569 965 \$ et échoit en avril 2027	5 754	6 019
Note non garantie exigible, remboursée pendant l'année		176
La Commission a l'option d'acheter du terrain exigeant des versements annuels de 7 300 \$ jusqu'en janvier 2028 (note 3)	<u>110</u>	<u>117</u>
	<u>31 971 \$</u>	<u>33 676 \$</u>

Les versements exigibles des obligations financières à long terme au cours des cinq prochains exercices s'élèvent à:

2014	1 606 \$
2015	1 695
2016	1 772
2017	1 861
2018	1 955

Notes complémentaires sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 octobre 2013

6. Avantages postérieurs à l'emploi

Prestations de préretraite déterminées

La Commission offre des prestations de préretraite déterminées à ses employés, encaissable à la cessation d'emploi pour certains employés à temps plein avec un minimum de cinq ans de service. Les prestations sont calculées selon une rémunération d'une semaine, au moment de la cessation d'emploi, pour chaque année de service à temps plein avec la Commission, jusqu'à un maximum de vingt-six semaines. Les passifs accumulés sur les prestations à compter du 31 octobre 2013 s'élèvent à 4 105 056 \$ (2012 – 3 933 356 \$).

La Commission exige l'administration d'une évaluation actuarielle des prestations postérieures à l'emploi à tous les trois ans. La dernière évaluation fut complétée pour l'exercice terminé le 31 octobre 2010, avec des extrapolations pour les années 2011, 2012 et 2013.

Comme résultat d'une évaluation actuarielle effectuée en 2010 pour l'exercice s'achevant le 31 octobre 2010, on a déterminé qu'il existait un gain actuariel de 140 884 \$. L'obligation réelle à compter du 31 octobre 2013 s'élève à 3 964 373 \$ (2012 – 3 792 472 \$). Puisque le gain actuariel est inférieur à 10% de l'obligation réelle, aucun frais d'amortissement ne fut inscrit pour l'année.

Information sur le régime de pension à prestations déterminées	<u>2013</u>	<u>2012</u>
	<i>(en milliers de dollars)</i>	
Actifs du régime à prestations déterminées de l'employé	Nul \$	Nul \$
Passifs du régime à prestations déterminées de l'employé	<u>4 105</u>	<u>3 933</u>
Déficit du régime à prestations déterminées de l'employé	<u>4 105 \$</u>	<u>3 933 \$</u>
Obligation aux prestations reconnue dans l'état de la situation financière		
Obligation aux prestations, début d'année	3 933 \$	3 869 \$
Dépenses pour l'année	411	390
Prestations déboursées au cours de l'année	<u>(239)</u>	<u>(326)</u>
Obligation aux prestations, fin d'année	<u>4 105 \$</u>	<u>3 933 \$</u>
Les dépenses afférant des prestations nettes sont les suivantes :		
Coût actuel afférent du service	222 \$	207 \$
Frais d'intérêt	<u>189</u>	<u>183</u>
	<u>411 \$</u>	<u>390 \$</u>

Les suppositions actuarielles principales appliquées dans l'évaluation du régime de pension à prestations déterminées sont les suivantes:

Taux d'intérêt (escompte) – l'obligation accumulée et les dépenses pour l'année furent déterminées en utilisant un taux d'escompte de 5%.

Niveaux de rémunération – on suppose que les niveaux des salaires et rémunérations augmenteront de 3% par an.

Ces suppositions seront révisées lors de la prochaine évaluation actuarielle de l'exercice de 2014.

Notes complémentaires sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 octobre 2013

6. Avantages postérieurs à l'emploi (suite)

Prestations de retraite

La Commission offre des prestations de retraite à tous ses employés permanents (et aux employés non permanents qui choisissent de participer) par intermédiaire de la Caisse de retraite de la fonction publique (« CRFP ») et le Fonds de pension du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (« Fonds de pension du SEFPO »). Ceux-ci sont des régimes de retraite à prestations déterminées pour les employés de la province et plusieurs agences provinciales. La province de l'Ontario, qui est le commanditaire unique de la CRFP et un commanditaire conjoint du Fonds de pension du SEFPO, détermine les versements annuels de la Commission destinés à ces fonds. Puisque les commanditaires sont responsables pour s'assurer que les fonds de pension sont durables du point de vue financier, tout surplus ou passif non financé provenant des évaluations actuarielles de financement obligatoires n'est pas un avoir ou une obligation de la Commission. Les versements annuels de la Commission de 2 160 074 \$ (2012 – 2 018 061 \$), desquels 1 080 037 \$ (2012 – 1 009 030 \$) représente la portion des employés, sont inclus dans les dépenses administratives et des services de police dans l'état des résultats d'exploitation.

Les prestations postérieures à l'emploi et non liées à la pension sont déboursées par la province et, par conséquent, ne sont pas incluses dans l'état des résultats d'exploitation.

7. Obligation de stabilisation des centrales électriques

La province de l'Ontario a ordonné à la Commission de devenir propriétaire de trois anciennes centrales électriques qui se trouvent sur la propriété de la Commission.

La centrale électrique « Toronto Power Generating Station » (« TPGS ») et la centrale électrique « Ontario Power Generating Station » (« OPGS ») furent transférées par « Ontario Power Generation Inc. » (« OPG ») à la Commission à titre gratuit en août 2007. Comme partie des termes des transferts de TPGS et OPGS, l'OPG devait entreprendre certains travaux structurels et environnementaux pour s'assurer que les bâtiments ne représentent pas une menace au public. La centrale électrique « Canadian Niagara Power Generating Station » (« CNPGS »), possédée antérieurement par Fortis Ontario, fut transférée le 30 avril 2009.

Le ministère du Tourisme a embauché une société d'architecture (The Ventin Group Inc.) pour s'assurer que la directive gouvernementale originale gouvernant le transfert initial soit respectée et pour identifier le travail et les coûts associés à la « stabilisation et mise en veilleuse » de toutes les installations, jusqu'à ce que l'on puisse déterminer l'utilisation finale de ces bâtiments. La société The Ventin Group a identifié la peinture à base de plomb qui se trouve à TPGS et OPGS en tant que déficience que l'OPG aurait dû sceller ou mettre en capsule après le nettoyage. La société The Ventin Group a signalé qu'il faudra investir énormément pour mettre les trois centrales électriques en veilleuse. Il faudra donc investir encore plus pour arriver à l'état « prêt pour l'aménagement ». De plus, il y a aussi des structures secondaires liées à TPGS et à OPGS qui n'étaient pas incluses dans la directive originale qui causeront des coûts de remise en état supplémentaires à un certain point à l'avenir.

La Commission estime que l'acceptation de ces centrales électriques exigera une infusion financière importante qui dépasse ses capacités. À compter du 31 octobre 2013, les négociations continues avec la province n'ont pas garanti que la Commission ne serait pas responsable pour tout coût à l'avenir. Tout coût prévu pour les objectifs décrits ci-dessus ne sera pas déboursé sans obtenir du financement de la province.

Notes complémentaires sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 octobre 2013

7. Obligation de stabilisation des centrales électriques (suite)

On a calculé une obligation de mise hors service de 25 146 000 \$ à compter du 31 octobre 2009. Cette valeur représentait la meilleure estimation de la part de la Commission des coûts requis pour « stabiliser et mettre en veilleuse » les trois centrales électriques, basé sur le rapport d'ingénierie. Le rapport a aussi identifié les coûts des éventualités d'approximativement 3 600 000 \$ qui n'avaient pas été accumulés dans l'obligation de mise hors service de l'avoir à ce moment. La Commission estime que ce travail devrait être complété dans l'espace de trois ou quatre ans. Afin de déterminer la valeur nette actuelle de l'obligation de mise hors service de l'avoir, le personnel a estimé que, à condition que la province fournisse le financement nécessaire, le travail ne commencera pas dans les prochaines années. On prévoit que les travaux débuteront en 2016. Le coût de l'immobilisation et le taux d'inflation estimé au cours du calcul s'élevait à 5,059% et 3%, respectivement. Ceci donne une valeur nette actuelle de 23 047 707 \$ à compter du 31 octobre, 2013. Ceci représente une augmentation de 464 978 \$ par rapport à 2012 et ceci a été inclus dans l'état des résultats d'exploitation.

On a complété deux études supplémentaires pendant l'année se terminant le 31 octobre 2010 qui identifient un passif supplémentaire portant sur le processus de « stabilisation et mise en veilleuse ». Le premier rapport identifia 6 305 000 \$ supplémentaires pour des travaux externes d'infrastructure nécessaires. La deuxième étude identifia 1 260 000 \$ supplémentaires pour stabiliser les toits des bâtiments. La somme des deux études s'élève à une augmentation de 7 565 000 \$. Tel que mentionné antérieurement, on estime que ces travaux ne débuteront pas avant 2016 et par conséquent, on a effectué un autre calcul pour déterminer la valeur nette actuelle de ce passif supplémentaire en utilisant un coût d'immobilisation de 5,059% et un taux d'inflation de 2% respectivement. Ceci nous donne une valeur nette actuelle de 6 741 885 \$ à compter du 31 octobre 2013 pour cette partie du passif. Ceci représente une augmentation de 200 113 \$ à compter de 2012 et ce montant a aussi été inscrit dans l'état des résultats d'exploitation.

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
	<i>(en milliers de dollars)</i>	
Obligation de stabilisation des centrales électriques		
Début d'année	<u>27 497 \$</u>	<u>26 859 \$</u>
Augmentation pour l'année actuelle de la valeur actuelle de l'obligation originale	<u>665</u>	650
Travaux qui se sont effectués pendant l'année	<u>(75)</u>	<u>(12)</u>
Augmentation nette de l'obligation de stabilisation des centrales électriques	<u>590</u>	<u>638</u>
Fin d'année	<u>28 087 \$</u>	<u>27 497 \$</u>

Dû à une baisse de valeur de cette propriété, aucune immobilisation n'a été inscrite. Ceci a été documenté dans plusieurs des études effectuées jusqu'à date.

À compter du 31 octobre 2009, la Commission a reçu des fonds au montant de 1 550 000 \$ de la part du ministère du Tourisme pour aider avec le processus de « stabilisation et de mise en veilleuse ». Environ 215 000 \$ de ces fonds est encore disponible pour 2014 et dans les années ultérieures. Le travail effectué en 2013 fut financé par d'autres subventions de la province.

Au cours de l'exercice, la Commission a subi des coûts annuels pour l'entretien et la sécurité dans tous les sites. Ces montants ont tous été reportés dans l'état des résultats d'exploitation et dans les dépenses d'entretien.

Notes complémentaires sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 octobre 2013

8. Immobilisations			<u>2013</u>	<u>2012</u>
			<i>(en milliers de dollars)</i>	
	<u>Coût</u>	<u>Amortissements cumulés</u>	<u>Valeur comptable nette</u>	<u>Valeur comptable nette</u>
Terrain	14 359 \$		14 359 \$	14 359 \$
Améliorations des terrains	17 135		17 135	17 135
Bâtiments, routes et structures	214 033	98 336 \$	115 697	110 108
Équipement et ameublement	40 605	35 646	4 959	5 170
Véhicules	<u>3 800</u>	<u>3 103</u>	<u>697</u>	<u>717</u>
	289 932	137 085	152 847	147 489
Travaux d'immobilisation en cours	<u>5 639</u>		<u>5 639</u>	<u>1 860</u>
	<u>295 571 \$</u>	<u>137 085 \$</u>	<u>158 486 \$</u>	<u>149 349 \$</u>
Équipement selon le contrat de location-acquisition inclus ci-dessus	<u>69 \$</u>	<u>42 \$</u>	<u>27 \$</u>	<u>34 \$</u>

9. Excédant accumulé			<u>2013</u>	<u>2012</u>
			<i>(en milliers de dollars)</i>	
Excédant d'exploitation			<u>1 940 \$</u>	<u>6 780 \$</u>
Investissement en immobilisations corporelles			<u>135 896</u>	<u>136 462</u>
Non financé				
Dette à long terme			(31 971)	(33 676)
Prestations postérieures à l'emploi			(4 105)	(3 933)
Obligation de stabilisation des centrales électriques			<u>(28 087)</u>	<u>(27 497)</u>
			<u>(64 163)</u>	<u>(65 106)</u>
Excédant accumulé			<u>73 673 \$</u>	<u>78 136 \$</u>

Fonds excédentaires

En vertu du paragraphe 16(2) de la Loi sur les parcs du Niagara, toute somme excédentaire devra, selon l'ordre du Lieutenant-gouverneur en conseil, être payée au ministre des Finances et devra faire partie du Fonds consolidé du revenu. À compter du 31 octobre 2013 aucun fonds excédentaire n'a été inscrit en tant que passif auprès du ministre des Finances.

Notes complémentaires sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 octobre 2013

10. Facilités de crédit

Les facilités de crédit ayant une capacité d'emprunt maximale de 15 000 000 \$ offrent deux types d'emprunts. Il y a l'option du taux variable qui varie avec le taux préférentiel de la Banque Canadienne Impériale de Commerce et il y a l'emprunt d'exploitation à taux fixe disponible avec une condition de prêt qui n'excède pas 364 jours à des taux établis par rapport aux taux d'acceptation bancaire. Ces facilités de crédit sont non garanties et échouent le 31 octobre 2014. À compter du 31 octobre 2013, nul \$ a été retiré des facilités de crédit (2012 – nul \$).

11. Engagements

La Commission s'est engagée à environ 600 000 \$ en grands travaux dans l'année à suivre.

La Commission a deux ententes avec un franchiseur exigeant le paiement de frais de service de 4% des ventes brutes et les frais publicitaires et de marketing de 2,5% des ventes brutes. Les durées des ententes sont de 10 ans et les dates d'échéances sont en 2016 et en 2022. De plus, la Commission a une entente pour louer l'équipement requis de ce franchiseur pour un frais de location d'entre 1% et 4% des ventes brutes, dépendant du niveau des ventes. La Commission a l'option d'acheter cet équipement pour un prix équivalant à la valeur comptable nette.

La Commission prend à bail des véhicules, de l'équipement et des propriétés avec des contrats de location-exploitation échéants en 2017. L'obligation totale pour les contrats de location-exploitation est d'environ 200 000 \$. Le versement exigible du principal au cours des quatre prochains exercices s'élève à :

2014	173 \$
2015	9
2016	9
2017	9

12. Éventualités

La Commission est en litige concernant certaines réclamations pour lesquelles la probabilité d'une perte ne peut être déterminée et le montant ne peut être estimé de manière raisonnable. Par conséquent, les dispositions pour ces réclamations ne sont pas incluses dans les états financiers.

13. Intérêts débiteurs – nets

	Budget <u>2013</u>	Réel <u>2013</u>	Réel <u>2012</u>
		(en milliers de dollars)	
Produit de l'intérêt	(20) \$	(43) \$	(30) \$
Dépense du prêt à l'intérêt	<u>1 726</u>	<u>1 703</u>	<u>1 799</u>
	<u>1 706</u> \$	<u>1 660</u> \$	<u>1 769</u> \$

Notes complémentaires sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 octobre 2013

14. Amortissement des immobilisations corporelles

	Budget 2013	Réel 2013	Réel 2012
	<i>(en milliers de dollars)</i>		
Amortissement des avoirs productifs de revenu	4 353 \$	4 432 \$	4 275 \$
Amortissement des avoirs ne produisant pas de revenu	<u>3 349</u>	<u>3 323</u>	<u>3 184</u>
	<u>7 702 \$</u>	<u>7 755 \$</u>	<u>7 459 \$</u>

15. État des flux de trésorerie

2013 **2012**

(en milliers de dollars)

Les changements des composantes du fonds de roulement incluent

Débiteurs	(1 675) \$	1 901 \$
Inventaires	60	1 118
Créditeurs et paie cumulée	1 941	361
Produit constaté d'avance	(26)	(175)
Charges payées d'avance	<u>84</u>	<u>(112)</u>
	<u>384 \$</u>	<u>3 093 \$</u>
Intérêt reçu	<u>43 \$</u>	<u>30 \$</u>
Intérêt payé	<u>1 703 \$</u>	<u>1 799 \$</u>

16. Acquisition des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises durant l'année sont comptabilisées au coût total de 16 560 754 \$ (2012 – 3 302 000 \$) duquel 849 220 \$ (2012 – 156 000 \$) a été acquis à partir des biens apportés par le projet du tunnel d'Ontario Power Generation. Des versements comptants de 15 711 534 \$ (2012 – 3 146 000 \$) ont été effectués pour acheter des immobilisations corporelles.

17. Instruments financiers et gestion des risques

Juste valeur

La juste valeur des prestations de cessation d'emploi postérieures à l'emploi fut déterminée en utilisant une évaluation actuarielle basée sur l'information présentée dans la note 6 des états financiers.

La juste valeur de l'obligation de stabilisation des centrales électriques fut déterminée en utilisant un calcul de la valeur actuelle présenté dans la note 7 des états financiers.

Notes complémentaires sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 octobre 2013

17. Instruments financiers et gestion des risques (suite)

Risque de crédit

La Commission est exposée à un risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. La Commission a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les comptes clients. Le risque de crédit est considéré comme négligeable dû au grand nombre de clients.

Risque de la devise

La valeur comptable de l'encaisse totalise 652 958 \$ dollars américains. Ces fonds ont été convertis à l'équivalent canadien à un taux d'un dollar américain qui équivaut à 1,0427 dollars canadiens. La Commission a effectué approximativement 12,5% de ses ventes en devise étrangère en 2013 (2012 – 13,9%). Par conséquent, certains avoirs et revenus sont exposés à des fluctuations de la devise.

Risque des flux de trésorerie

La Commission est exposée au risque de taux d'intérêt relativement aux passifs financiers portant intérêt à taux d'intérêt variable. Par conséquent, la Commission est exposée au risque de flux de trésorerie découlant des fluctuations des taux d'intérêt commerciaux.

18. Chiffres correspondant aux exercices antérieurs

Certains chiffres comparatifs pour 2012 ont été reclassés pour se conformer à la présentation des états financiers adoptés en 2013.

Tableau complémentaire d'immobilisations corporelles de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 octobre 2013
(en milliers de dollars)

	<u>Terrain</u>	<u>Améliorations de terrains</u>	<u>Bâtiments, routes et structures</u>	<u>Équipement et ameublement</u>	<u>Véhicules</u>	<u>Travaux d'immobilisation en cours</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Coût								
Début d'année	14 359 \$	17 135 \$	203 239 \$	40 623 \$	8 724 \$	1 860 \$	285 940 \$	284 942 \$
Acquisition d'immobilisations corporelles			849	1 237	269	15 054	17 409	3 302
Cession d'immobilisations corporelles			(1 330)	(1 255)	(5 193)		(7 778)	(2 304)
Transferts de travaux d'immobilisation en cours			11 275			(11 275)		
Fin d'année	<u>14 359</u>	<u>17 135</u>	<u>214 033</u>	<u>40 605</u>	<u>3 800</u>	<u>5 639</u>	<u>295 571</u>	<u>285 940</u>
Amortissement cumulatif								
Début d'année			93 131	35 453	8 007		136 591	131 364
Acquisition – amortissement cumulatif			6 051	1 448	256		7 755	7 459
Cession – amortissement cumulatif			(846)	(1 255)	(5 160)		(7 261)	(2 232)
Fin d'année			<u>98 336</u>	<u>35 646</u>	<u>3 103</u>		<u>137 085</u>	<u>136 591</u>
Valeur comptable nette	<u>14 359 \$</u>	<u>17 135 \$</u>	<u>115 697 \$</u>	<u>4 959 \$</u>	<u>697 \$</u>	<u>5 639 \$</u>	<u>158 486 \$</u>	<u>149 349 \$</u>

Tableau complémentaire de dépenses par objet de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 octobre 2013
(en milliers de dollars)

	Budget <u>2013</u>	Réel <u>2013</u>	Réel <u>2012</u>
Coût des marchandises vendues	11 087 \$	11 087 \$	11 112 \$
Salaires, rémunérations et prestations	44 249	43 633	41 613
Ventes et divers	2 408	2 547	2 459
Réparation et entretien d'équipement	4 284	3 947	4 235
Matériel et ameublement	2 417	2 260	2 209
Publicité et promotion	2 110	1 418	1 942
Installations	6 117	5 988	5 709
Administration	<u>1 602</u>	<u>1 480</u>	<u>2 219</u>
	<u>74 274 \$</u>	<u>72 360 \$</u>	<u>71 498 \$</u>